

## Le mouvement syndical sud-africain vers la société post apartheid

### 1 Origines d'un syndicalisme inédit en Afrique

#### A) Naissance du syndicalisme dans la classe ouvrière blanche

Les premiers syndicats se constituent à la fin du XIXème siècle. Ce sont des syndicats de mineurs blancs. Ces derniers engagent de grandes grèves souvent victorieuses dans lesquelles se mêlent positions de classe et volonté de conserver et d'accroître leurs priviléges vis-à-vis des noirs.

##### La « barrière de couleur »

Au début du XXIème siècle, la classe ouvrière blanche obtient la « barrière de couleur » qui réserve exclusivement aux blancs les emplois qualifiés et hautement qualifiés, ainsi que le droit de se syndiquer.

Cette division a marqué profondément le syndicalisme sud-africain et le marque encore. À partir des années 1930, une classe ouvrière Afrikaner <sup>[1]</sup> s'est considérablement développée et avec elle un syndicalisme imprégné de cette contradiction.

##### « Rouge et raciste ! »

Lors d'une grève des mineurs blancs, ceux-ci chantaient le « drapeau rouge » et en même temps arboraient le slogan « prolétaires de tous les pays unissez vous pour sauver l'Afrique du Sud blanche ».

Si le mouvement nationaliste raciste Afrikaner n'a pas vraiment réussi à prendre directement le contrôle du mouvement syndical blanc jusqu'en 1948. Il a su jouer de toutes ses contradictions, de ses lourdes tendances à la compromission et au racisme.

##### Une classe ouvrière blanche raciste gorgée de priviléges raciaux

À partir de 1948, date à laquelle l'Apartheid a été légitimé, le syndicalisme « blanc » l'a abondamment nourri. Celui-ci s'est construit sur le maintien et le développement des priviléges de la classe ouvrière blanche sur le prolétariat noir. En cette fin annoncée du régime d'apartheid le niveau de vie des salariés blancs en Afrique du Sud est le plus élevé du monde.

Cette rivalité accrue par une réelle opposition d'intérêts entre les deux classes ouvrières a souvent, au cours de l'histoire, pris des formes très violentes.

<sup>[1]</sup> Afrikaners ou Afrikaanders, sont les descendants des premiers colons arrivés en Afrique du Sud au XXVII<sup>e</sup> siècle : des Hollandais, des Allemands, des Huguenots français et autres colons européens non britanniques. Ils constituent en cette fin du XXIème siècle le socle sud-africain blanc le plus raciste, notamment parmi les descendants de colons néerlandais ruraux.

Cette réalité sociale explique la polarisation revendicative des salariés noirs, et même de leurs syndicats sur l'exigence de mêmes droits et acquis que les salariés blancs.

### **B L'histoire du syndicalisme « noir » se confond avec la répression**

Le syndicalisme africain est apparu au début du XXIème siècle. Jusqu'à ces dernières années la loi sud-africaine ne reconnaissait pas le droit aux salariés noirs de se syndiquer. Les syndicalistes noirs ont donc lutté dans l'illégalité, la clandestinité. Ils ont subi une répression sauvage et meurtrière.

## **2 La population subit des conditions de vie et de travail très dures**

60% de la population noire est parquée dans les bantoustans, territoires dits « indépendants » ou « autonomes ». Ils sont une pure création du système d'apartheid. 30% vit dans les townships, banlieue très éloignées des centres urbains qui sont réservés aux blancs. 10% de la population noire vivent en zone rurale.

L'éloignement du lieu de travail, pour ceux qui ont la chance d'en avoir, représente une des contraintes sociales les plus dures pour les travailleurs et travailleuses noir(es).

La quasi totalité des entreprises étant installées sur « territoire blanc » chaque jour les travailleurs noirs passent plusieurs heures dans les transports pour se rendre à leur travail. De plus, le coût du transport peut équivaloir à la part incroyable de 1/5 du salaire mensuel.

Ajouté aux conditions de logement, de santé, d'hygiène et d'éducation désastreuses, ce temps perdu dans les transports rend la vie quotidienne, familiale et sociale extrêmement dure.

Dans les entreprises d'industrie, de commerce ou de service les conditions de travail s'apparentent le plus souvent à un véritable esclavage.

La durée du temps de travail est extrêmement longue. Elle dépasse les 10 heures quotidiennes, elle peut atteindre 13, 14 heures ! Dans certaines entreprises et à certaines époques de l'année le congé hebdomadaire n'existe pas. Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail pour les noirs sont quasiment inexistantes.

En ce qui concerne le salaire. À titre d'exemple un mineur noir gagne moins de 1.000 Francs par mois.

Le chômage frappe massivement la population noire avec 6 millions de chômeurs, soit 50% de la population ouvrière.

Malgré cette réalité, le mythe du noir d'Afrique du Sud privilégié par rapport aux autres africains du continent est malheureusement tenace dans les pays occidentaux qui dans leur majorité ont soutenu le régime d'apartheid.

## **3 Le syndicalisme en Afrique du Sud aujourd'hui**

### **A Le syndicalisme de classe anti-raciste :**

En 1981, le syndicalisme non racial est reconnu dans son principe ainsi que le droit de grève pour les travailleurs noirs. Le COSATU (Congress of South African Trade Unions) est créé en 1985.

### **SACTU: South African Congress of Trade Unions**

Le SACTU est créé en mars 1955. Il est le premier syndicat d'Afrique du Sud à se construire sur des bases de classe non-racistes.

Dix ans plus tard, en 1965 il est contraint à la clandestinité et ses dirigeants à l'exil. La fin de l'apartheid va entraîner un profond bouleversement dans l'organisation syndicale sud-africaine. Le SACTU va se dissoudre pour se fonder dans le COSATU à la fin de cette année 1990. C'est une des raisons essentielles de sa demande urgente à la CGT-FSM d'organisation d'un stage afin de préparer au mieux les responsables du SACTU à cette fusion [2]. Le COSATU affichant des principes de classe mais ceux-ci restent théoriques dans de nombreux syndicats affiliés qui pratiquent un syndicalisme réformiste à l'anglo-saxonne.

### **COSATU : Congress of South African Trade Unions**

Le COSATU fédère et coordonne 15 importants syndicats. C'est la plus puissante organisation syndicale d'Afrique du Sud. Elle regroupe plus d'un million d'adhérents. Le COSATU développe six grands principes par ailleurs très identiques à ceux du SACTU.

#### **Un pays : une confédération syndicale :**

Le COSATU développe donc une conception unitaire et de communauté d'intérêts de tous les salariés des différents secteurs de l'économie. Cet objectif, comme dans notre propre pays, n'a malheureusement pas encore été atteint.

#### **Contrôle démocratique par les adhérents :**

Le COSATU développe des principes de démocratie syndicale, mais toutefois la plupart des syndicats affiliés manquent dramatiquement de fonctionnement démocratique.

#### **Un syndicalisme non-racial :**

Le COSATU est la seule organisation syndicale en Afrique du Sud qui se réclame de principes non raciaux et ambitionne de regrouper tous les salariés quelle que soit la couleur de leur peau.

Cependant le COSATU reste globalement en échec sur cette ligne. La très grande majorité des salariés blancs sont membres de syndicats non affiliés au COSATU et régis par des principes racistes.

#### **Une industrie - un syndicat :**

Le COSATU développe le principe du fédéralisme, mais rencontre beaucoup de difficultés à intégrer tous les syndicats dans des structures fédérales.

L'adhésion aux syndicats affiliés se réalise avec paiement de cotisations.

Si certains secteurs, la construction, les personnels de maison et le service public ont encore des difficultés à faire payer des cotisations aux adhérents, le paiement d'une cotisation se généralise toutefois dans le COSATU.

#### **Solidarité : « un préjudice à une personne est un préjudice à tous ».**

---

<sup>2</sup> Cf. texte « 11 février 1990 - Libération de Nelson Mandela - Vers la société post apartheid - Mission syndicale CGT-FSM en Afrique du sud

Le principe de solidarité entre tous les salariés est la devise du SACTU. Elle a été reprise par le COSATU : « *un préjudice à une personne est un préjudice à tous* ».

Elle est inscrite en tête de toutes les publications du SACTU. En revanche le COSATU rencontre des difficultés à faire entrer dans la vie et dans les actes ce principe de solidarité, de nombreux syndicats conservant une conception et une pratique corporatistes.

Quatre mots peuvent résumer les grands principes syndicalistes du COSATU :

Unité, Démocratie, Solidarité et Antiracisme.

## B Les autres syndicats

### **NACTU** (National African Congress of Trade Unions)

Cette organisation syndicale regroupe 140.000 adhérents, est structurée sur des bases raciales et ne syndique que les travailleurs noirs. Elle a un fonctionnement très peu démocratique.

### **NFTU** (National Federation of Trade Unions)

La direction de cette organisation syndicale est détenue par les « blancs ». Elle se réclame de 150.000 adhérents. Toutefois son influence réelle est limitée. Le NFTU insiste sur son indépendance politique.

### **SACOL** (South African Confédération of Labour)

Syndicat raciste, exclusivement réservé aux blancs. 60 000 adhérents. Mais sur le déclin.

### **UWUSA**

Très lié au mouvement politique de Mangosuthu Buthelezi, « INKATHA »<sup>3</sup>. Après la libération de Nelson Mandela le 11 février de cette année, ce syndicat a fomenté tous ces derniers mois des actions de commando très meurtrières (près de 800 morts). L'UWUSA est une organisation de collaboration de classe. Elle détient moins de 50.000 syndiqués et est essentiellement organisée dans la province du Natal.

L'UWUSA soutient et cherche à promouvoir le développement du capitalisme dans la société « post-apartheid » et se prononce pour de massifs investissements étrangers.

### **Les syndicats indépendants non affiliés à une fédération ou confédération**

Ils sont nombreux, environ 250 et regroupent 1 million 100 adhérents, mais leur influence baisse.

## **4 Forces et faiblesses du mouvement syndical sud-africain**

### **Les forces**

Les forces et l'avenir du mouvement syndical résident dans l'existence et le renforcement du COSATU. Organisation syndicale de masse et influencée par les positions de classe du SACTU,

<sup>3</sup> **Inkatha Freedom Party** (IFP) Parti Inkatha de la liberté. Il est créé en 1975 par le prince Mangosuthu Buthelezi.

L'Inkatha est né dans sa province du Natal et s'est ensuite un peu déployé dans les trois autres provinces. C'est un parti traditionaliste procapitaliste à forte dominante zouloue. Il prône un séparatisme territorial. Lors des années 1980 il devient l'adversaire résolu du Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela toujours incarcéré.

elle ouvre de réelles perspectives d'unité des salariés africains et au-delà d'unité des salariés africains et blancs.

Cette influence du SACTU sur le mouvement syndical sud africain et sur le COSATU en particulier représente une de ses plus grandes chances.

Le rôle du SACTU et du COSATU pour engager le syndicalisme sud-africain dans la lutte de libération nationale est primordial, ainsi que les principes de solidarité nationale et internationale de lutte anti-impérialiste et contre le racisme qu'ils ont diffusé parmi la classe ouvrière noire et de manière croissante parmi la classe ouvrière blanche.

Les succès revendicatifs des syndicats affiliés au COSATU deviennent importants, aussi la confiance des travailleurs dans la lutte se raffermit.

### **Les faiblesses**

Sur les 12 millions de population active, dont 6 millions de chômeurs, seulement 2,5 millions de travailleurs sont syndiqués.

De surcroît, l'unité syndicale reste à accomplir. Ce sera une des tâches principales de la COSATU bientôt renforcée par l'apport militant et l'expérience de lutte de classe du SACTU.

Le racisme, élément de division explosive des salariés blancs et africains noirs est une plaie dans le mouvement syndical en Afrique du Sud. Le COSATU devra impérativement l'éradiquer du mouvement ouvrier, des salariés en général.

### **Les problèmes de conception de l'activité syndicale et de l'organisation :**

#### **Absence de culture de la démocratie**

Le syndicalisme d'Afrique du Sud est fortement imprégné des méthodes et conception du mouvement syndical britannique. Une conception très administrative prévaut. Les fédérations dans le COSATU jouent très insuffisamment un rôle d'impulsion et de coordination des syndicats.

Le fonctionnement démocratique des syndicats, du COSATU n'est pas satisfaisant. Le contrôle de l'activité des dirigeants par les adhérents est le plus souvent inexistant. L'absence criante de culture démocratique dans le mouvement syndical sud-africain est criante et préoccupante.

#### **Bureaucratie et professionnalisation des cadres syndicaux non militants**

Le problème des cadres syndicaux soucie beaucoup la direction actuelle du SACTU et du COSATU.

Beaucoup de syndicats ou de fédérations ne sont pas dirigés par les militants du secteur d'activité. Le recrutement des dirigeants syndicaux se fait souvent à l'extérieur du mouvement syndical par petites annonces dans les journaux !

Dans ces conditions, être dirigeant syndical correspond à un métier comme un autre et non un engagement militant personnel. Les salaires de ces syndicalistes sont toujours beaucoup plus élevés que les salaires des salariés du secteur.

Une telle pratique, inspirée du syndicalisme britannique et américain, ne peut qu'avoir des conséquences extrêmement négatives sur la conception et la pratique démocratique des syndicats.

La pratique d'émergence des responsables syndicaux directement des entreprises à partir d'une politique de formation syndicale et d'élection de ces responsables reste à construire dans la plupart des organisations.

Les répercussions sont importantes dans tous les domaines. Cette pratique bureaucratique et administrative pousse à la centralisation de l'activité.

C'est très sensible au niveau de la politique financière. L'essentiel des cotisations est accaparé par le sommet, ce qui entraîne gaspillage et mauvaise utilisation.

La direction du COSATU est composée d'un représentant de chaque syndicat affilié quelle que soit, par ailleurs, sa représentativité. Le COSATU est donc plus un organisme de juxtaposition des positions de chaque syndicat que de cohérence du mouvement syndical.

Cela représente un handicap sérieux pour une réelle efficacité de coordination et d'impulsion des luttes sur des bases de classe.

#### **Liens organiques et idéologiques avec l'ANC**

L'indépendance du mouvement syndical du COSATU vis-à-vis des partis politiques, et singulièrement de l'ANC est également une question centrale.

Dans ce domaine on sent également l'influence du syndicalisme européen réformiste sur liens fonctionnels, organisationnels et financiers entre le mouvement syndical et les partis politiques.

Pour des raisons historiques, le SACTU est un des mouvements intégrant l'ANC, au même titre que le parti communiste (SACP). Ce n'est pas le cas du COSATU qui, cependant, a fait sienne la charte des libertés de l'ANC. Aux dires des dirigeants du COSATU, cela lui donne une plus grande liberté ?

La dépendance étrangère financière importante du mouvement syndical sud-africain créé toutes les conditions pour des pressions des syndicats « donateurs » sur ses orientations syndicales. La CISL (confédération internationale des syndicats libres) fait preuve dans ce domaine de très grandes largesses non désintéressées.

#### **Le système des syndicats « reconnus » et « non-reconnus »**

Comme dans les pays anglo-saxons, le patronat et les directions d'entreprises ont un droit de regard et de contrôle sur le fonctionnement des syndicats. En Afrique du Sud un syndicat ne peut être reconnu, c'est à dire officiellement agréé, que s'il apporte la preuve matérielle à la direction de l'entreprise que plus de 50% des salariés de l'entreprise sont adhérents au syndicat.

#### ***Fichage des adhérents des syndicats***

Si cette obligation légale n'apporte aucun droit ou pouvoir réels, sinon celui de représenter officiellement les salariés de l'entreprise, par contre elle permet au patronat un contrôle et un fichage nominatif des adhérents et des non-adhérents. Ce système permet au patronat d'exercer des pressions efficaces et représente un instrument potentiel performant pour la répression.

C'est dans cette réalité complexe et mouvante que le mouvement syndical sud-africain aborde une nouvelle phase de l'histoire de l'Afrique du Sud, la société post-apartheid.

## **5 Les perspectives pour le mouvement syndical sud-africain dans la société post-apartheid**

Plusieurs décennies de luttes marquées par d'immenses souffrances, jonchées de victimes et de martyrs, permettent aujourd'hui au peuple d'Afrique du Sud d'entrer dans une nouvelle société où l'apartheid n'existera plus.

Le 11 février 1990 restera le symbole de cette victoire, Nelson MANDELA est libéré.

#### ***Conjonction conjoncturelle des intérêts de la classe dominante avec la suppression de l'apartheid***

La société post-apartheid qui est en construction depuis la libération symbolique de Nelson Mandela, est d'abord le résultat de la lutte du peuple mais aussi de la conviction du grand capital

sud-africain que l'apartheid constitue, au stade de développement actuel de la société capitaliste sud-africaine, un obstacle pour son développement pire est un risque pour la survie même du système capitaliste dans ce pays.

En engageant un processus de négociations avec l'ANC, pour fixer les contours de la société post-apartheid, le gouvernement de Frederik Willem de Klerk espère ainsi préserver les structures d'une économie capitaliste et impérialiste au prix, il est vrai, de la concession sur la fin de l'apartheid.

### **Clairvoyance politique du SACTU/COSATU**

Si les formes de la lutte vont se modifier avec la très relative démocratisation de la société sud-africaine, le SACTU et le COSATU n'en concluent pas que la lutte de classe va se radoucir. Au contraire, par bien des aspects, elle va s'intensifier et la bataille idéologique va s'exacerber. Le SACTU et le COSATU s'attendent à une offensive patronale contre les acquis des salariés.

### **Mais aussi dangers d'attentisme et d'illusions**

L'apartheid est souvent considéré comme la cause de tous les maux de la société sud-africaine et, par conséquent, que sa disparition suffira à régler les problèmes majeurs dont souffrent les africains.

La conscience d'appartenance à une race supplanté alors celle d'appartenance à une classe. Souvent l'élaboration de la revendication se fait alors en fonction des priviléges tout à fait réelle, des salariés blancs.

Cette suprématie des rapports de race sur les rapports de classe créée parfois des illusions sur les négociations actuelles entre l'ANC et le gouvernement de Klerk, celui-ci étant quelquefois paré de vertus humanistes qu'il ne possède pas. L'issue, la solution des problèmes sont trop souvent laissées au pouvoir de l'entente personnelle entre Nelson MANDELA et Frédéric de KLERK.

Ainsi, la négociation historique du 6 août dernier entre l'ANC et le gouvernement qui portait entre autres sur la libération des prisonniers politiques, sur l'arrêt des poursuites et jugement contre les militants, sur le retour des exilés politiques, sur l'abrogation des lois répressives et l'arrêt de l'état d'urgence dans la province de Natal, s'est déroulée en dehors d'une véritable mobilisation de la population en Afrique du Sud et d'une campagne pour la solidarité internationale. Elle illustre les illusions dangereuses qui dominent parmi la population noire.

Aussi, le COSATU a-t-il raison de fustiger l'attentisme et d'appeler les salariés à conserver et même accentuer leur mobilisation. Dans le même temps l'organisation syndicale ne cesse, à juste titre, de mettre l'accent sur la volonté du capital sud-africain de garder tout le pouvoir économique.

À cet égard les exemples de pays de la « ligne de front » sont éloquents. Tels la Namibie ou le Zimbabwe (ex-Rhodésie du Sud) aujourd'hui libérés et indépendants politiquement restent économiquement sous le pouvoir sans partage du capital.

### **Les répercussions de l'échec des pays socialistes d'Europe de l'Est**

Les militants du SACTU tous bannis de leur pays et donc condamnés à l'exil, certains depuis 27 ans, ont eu pour la plupart une formation syndicale et surtout politique dans les pays socialistes. Quelques uns y ont séjourné plusieurs années, voire exercé une activité professionnelle.

L'empreinte des conceptions syndicales des pays socialistes d'Europe de l'Est et surtout de l'URSS est forte. Si elle a des aspects négatifs, en revanche l'échec des pays socialistes amènent les camarades du SACTU à beaucoup réfléchir sur les structures économiques efficaces pour la société post-apartheid. C'est particulièrement sensible en ce qui concerne la place du secteur

public et nationalisé, celle du secteur privé, la mixité économique, le rôle du marché, celui-ci restant totalement dominant.

### **L'indépendance du mouvement syndical vis-à-vis des partis politiques**

Si le SACTU et le COSATU posent avec fermeté l'exigence de leur indépendance totale vis-à-vis des partis politiques, certaines orientations et pratiques contredisent totalement le principe érigé. L'ANC certes n'est pas un parti politique, mais c'est un mouvement politique qui ambitionne la prise du pouvoir et le SACTU et le COSATU lui sont structurellement dépendants. Albert Luthuli ancien président de l'ANC déclarait :

*« Aucun syndicaliste ne peut être un bon syndicaliste s'il n'est pas membre de l'ANC ».*

Le COSATU se fixe comme premier objectif de réaliser l'unité de tous les salariés dans une seule confédération sur le principe « un pays, une confédération syndicale », mais celle-ci est généralement vécue comme l'organisation syndicale de l'ANC. Comment alors parvenir à rassembler tous les travailleurs noirs et blancs dans une seule confédération marquée par une appartenance politique structurelle si l'appartenance à l'ANC est obligatoire de facto dans l'organisation syndicale. Impossible.

Cette confusion entre activité et responsabilités syndicales - activité et responsabilités politiques peut avoir des implications sérieuses. Ainsi le COSATU réclame-t-il des représentants dans les organismes de décisions gouvernementaux les plus élevés.

### **Du compromis à la compromission**

Cette volonté de participation directe à la direction des affaires du pays entraîne des concessions vis-à-vis d'un pouvoir politique dans lequel le mouvement syndical assumerait des responsabilités. Ainsi les différents projets de charte ouvrière ne rejettent pas totalement certaines restrictions aux libertés sous un régime démocratique dirigé par l'ANC. Telle qu'une limitation du droit de grève dans des conditions exceptionnelles mais qui ne sont pas précisées.

### **La charte ouvrière**

La charte ouvrière est actuellement en discussion dans toutes les organisations du COSATU. Elle stipule les droits fondamentaux des travailleurs dans les domaines sociaux, économiques et libertés individuelles et collectives. Le COSATU considère que cette charte ouvrière devra être une partie intégrante de la future Constitution de l'Afrique du Sud démocratique de demain.

Dans le projet de document remis à tous les militants pour le débat, le COSATU fait figurer la charte sociale européenne comme charte de référence, marque d'une réelle influence réformiste.

### **F- Une grande exigence de formation professionnelle**

Un des problèmes majeurs auxquels le COSATU est confronté pour la construction de la société post-apartheid est l'absence de qualification professionnelle de la quasi-totalité des travailleurs africains. L'apartheid les a confinés dans les emplois non-qualifiés. Un immense besoin de formation professionnelle qualifiante s'impose au pays qui rencontre conjointement une forte aspiration des travailleurs africains à en bénéficier. Cette exigence de qualification des travailleurs noirs au risque d'une baisse régulière de la compétitivité de leurs entreprises, est une des raisons principales du patronat d'accepter, voir soutenir la fin de l'apartheid, contrairement aux travailleurs blancs qui voient cet accès des travailleurs noirs à des formations qualifiantes comme une menace pour leurs priviléges de race.

La société post-apartheid va sans doute assez rapidement modifier en profondeur les forces productives en Afrique du Sud. Le mouvement syndical va devoir s'adapter à toutes ces mutations. C'est un défi que la période post-apartheid lui lance.

## **Les responsabilités de la CGT**

L'évolution du syndicalisme sud-africain représente un enjeu pour tout le continent africain et tout particulièrement l'Afrique Australe.

La CISL investit beaucoup de forces pour que le syndicalisme sud-africain participe à la construction d'une société post-apartheid capitaliste.

Dans ces conditions les responsabilités de la CGT sont grandes pour consolider les positions de classe et de lutte du syndicalisme sud-africain.

Nous devons, en particulier, faire des efforts pour répondre positivement et concrètement aux sollicitations et demandes du SACTU pour collaborer à la formation syndicale.

Les fédérations CGT peuvent également saisir toutes les opportunités de contacts avec les syndicats qui forment le COSATU.

La réalité du syndicalisme dans les pays capitalistes européens, les bouleversements dans les pays socialistes renforcent le rôle et la responsabilité de la CGT.

Alain Dubourg  
Vitry  
Novembre 1990

## **GLOSSAIRE**